

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

08 JUILLET 2021

Dossier complet le :

08 JUILLET 2021

N° d'enregistrement :

2021-0242

1. Intitulé du projet

Création d'un parking sécurisé poids lourds sur l'aire de service Baie de Somme - A 16 PK 176,2 sens 1 et 2

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SANEF

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mr GIMENEZ PEREZ Juan, Responsable des études, DPAT

RCS / SIRET

632

050019

00447

Forme juridique

SA à conseil d'administration

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement ouverte au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	Création de 112 places Poids Lourds + 12 places Transport de Matières Dangereuses au sein d'un parking sécurisé payant sur l'aire de service de Baie de Somme

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La réalisation du projet va nécessiter le défrichage d'une zone boisée située au sein du Domaine Public Autoroutier Concédé (DPAC) au droit de l'aire de la Baie de Somme - PK 176,2, accessible dans les deux sens de circulation de l'autoroute A16.

Le projet va nécessiter la création d'un giratoire au droit des bretelles d'accès à l'aire de service, de nouvelles voiries permettant de distribuer l'ensemble des places : 112 places PL normales et 12 places réservées au transport de matière dangereuse. L'aménagement du parking engendrera la création de sanitaires, d'implantations de conteneurs à poubelle, de tables de pique nique. L'accès au parking se fera via une voirie d'entrée avec un SAS (barrières). L'ensemble du site sera clôturé.

Un bâtiment gardien viendra compléter les infrastructures.

Des bassins de gestion des eaux pluviales seront aussi créés.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs d'aménagement du parking sécurisé pour les poids lourds sont :

- Assurer le respect de la réglementation européenne sur les temps de conduite ;
- Accompagner la croissance de trafics poids lourds en se dotant d'infrastructures adéquates et innovantes afin de solutionner les nombreux problèmes auxquels les aires de stationnement font d'ores et déjà face ;
- Améliorer les conditions de sécurité pour la chaîne logistique ;
- Accompagner la mise en place du « Brexit ».

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La réalisation du projet va nécessiter deux phases de travaux.

Une première phase consistera à la réalisation du déboisement de la zone d'implantation du futur parking. Cette phase se déroulera durant la période la plus propice, pour le respect des espèces; à savoir à compter du 1er août.

La deuxième phase de travaux consistera en l'aménagement à proprement parlé du site en parking. Des terrassements, mouvements de terre auront lieu, des apports de matériaux pourront avoir lieu (dépendra de l'étude de sol - non réalisée). Une plateforme sera réalisée, des bordures seront installées. Les voiries et les places seront traités en enrobés. Des bâtiments viendront terminer le projet (bâtiment sanitaire; bâtiment du gardien). Une double clôture viendra fermer le site afin de sécuriser l'ensemble du parking.

D'importants engins de chantier seront mobilisés pour réaliser ce parking.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le parking sera accessible aux deux sens de circulation de l'A16. L'accès au parking sera réalisé à partir d'un giratoire qui sera créée. Les véhicules acceptés passeront par un sas d'entrée avec lecture des plaques d'immatriculation, puis ils iront se garer sur les places disponibles.

En sortie, les plaques seront lues; une barrière sera présente. La sortie se fera sur le nouveau giratoire afin de faciliter les flux de circulation.

Une conception des zones de stationnement en « marche avant » permettant de libérer rapidement les voies de circulation et d'améliorer les débits des aménagements. Un accès piéton contrôlé et sécurisé vers les services de l'aire de service existante sera créé. Une vidéo-protection sera implantées sur l'ensemble du parking afin de sécuriser les personnes, les biens et les marchandises. L'aménagement d'éclairage public pour les voies de circulation, la zone de stationnement et les zones piétonnes sera réalisé.

L'affichage de l'occupation du parking sécurisée sera réalisé en entrée du parking ;

Des services complémentaires : wifi, prises pour camions frigo, distributeurs automatiques seront implantés afin d'offrir des services aux usagers.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à la Loi sur l'eau - déclaration - à faire
Étude de dangers à faire
Permis de construire pour les bâtiments - à faire
Permis d'aménager - à faire
Demande d'archéologie préventive - à faire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Dimensions estimées en phase de faisabilité: Voirie à créer (parking + places de stationnement) Nouveau giratoire à créer à 3 branches - rayon de 21,5 m Aménagement d'éclairage public de 20 lux sur les voiries et les places de stationnement	22 100 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Aire de service de la Baie
de Somme - PK 176,2
A 16
Commune de Sailly
Flibeaucourt.
Parcelle DPAC

Coordonnées géographiques¹

Long. 50°16'60.75 Lat. 1°75'58.17

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b),
22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de
l'annexe à l'article R. 122-2 du
code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Sailly Flibeaucourt et Port-le-Grand

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc National Régional Baie de Somme Picardie Maritime
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du bruit dans l'environnement des infrastructures routières et ferroviaires de l'État dans le département de la Somme PPBE 3ème échéance 2018 - 2023. Version approuvé par arrêté préfectoral 28 mai 2019
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Au nord de l'aire - pré-diagnostic écologique réalisé par BIOTOPE. La zone du projet n'a pas fait l'objet d'une délimitation. Elle se situe en dehors des zones humides recensées.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la consultation de la base Géorisques - BASOL - 20/04/21
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la consultation du site Système d'information sur l'eau du bassin Seine-Normandie - Zone de Répartition des Eaux - 20/04/21
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la consultation du site https://aires-captages.fr/aires-alimentation-captages/recherche-carto-des-aac - 20/04/21
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 - Directive Habitats des Estuaires et littoral picards se situe à 1,7 km à l'Est de la zone d'étude. Le site Natura 2000 - Directive « Habitats » des marais arrière littoraux picards se situe à 3 km au Nord de la zone d'étude. Le site Natura 2000 - ZICO des marais arrière littoraux picards se situe à 3 km au Nord de la zone d'étude. Le site Natura 2000 - ZICO des Estuaires picards - Baies de Somme et d'Authie se situe à 1,7 km à l'Est de la zone d'étude.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors de la phase travaux, de l'eau sera prélevée pour permettre la réalisation des travaux (arrossage, béton, ...). Cette eau proviendra du réseau communal. En phase d'exploitation, de l'eau sera prélevée pour alimenter le bâtiment sanitaire (douches et sanitaires), via le réseau communal. Un branchement sera créée.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne viendra pas impacter les masses d'eau souterraines. Les eaux pluviales seront gérées dans un bassin d'infiltration; l'eau sera donc gérée au plus près de sa source.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors des phases d'étude, il sera demandé au BET d'optimiser les déblais / remblais afin que la balance tend vers 0.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors des phases d'étude, il sera demandé au BET d'optimiser les déblais / remblais afin que la balance tend vers 0. Des matériaux d'apports seront nécessaires afin de traiter la plateforme routière notamment.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se situe au sein du DPAC de l'A16 - dans une aire de services déjà très fréquentée. Le projet s'inscrit dans un environnement routier déjà important (A16 à proximité immédiate, aire de services avec ses bretelles d'entrée et de sortie
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 ne se situe dans la zone d'étude.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site viendra s'associer à un site déjà très minéralisé.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Zone boisée au sein du DPAC - cette zone a fait l'objet de plantations au titre des aménagements paysagers, elle n'a pas pour finalité de constituer des boisements au sens du code forestier. Afin de respecter les espèces présentes à proximité, la société Sanef réalisera le déboisement lors de la période propice entre août et octobre.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le nombre de places poids lourds sur l'ensemble de l'aire sera supérieur à 150 places - une étude de dangers devra être réalisée. De plus, des places réservées au TMD seront créées.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'implantation d'un bâtiment sanitaire créera de nouveaux apports d'eaux usées - un système d'assainissement aux normes est prévu afin de traiter ces eaux.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création d'un parking sécurisé a pour objectif de capter une partie du trafic de l'A16 afin que les chauffeurs puissent se reposer et que leurs marchandises soient stockées en toute sécurité.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La création de voiries et de places de stationnement va venir créer du bruit mais l'environnement sonore est déjà impacté (A16, aire de services, parkings déjà existants).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le projet viendra créer des vibrations au sol; en phase exploitation aucune vibration (sous l'effet produit par la circulation de véhicules) ne sera créée.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le parking sera éclairé (voirie et places de stationnement) a hauteur de 20 lux.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Excepté le rejet des eaux usées qui seront traitées dans un système d'assainissement aux normes.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Excepté le rejet des eaux usées qui seront traitées dans un système d'assainissement aux normes.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'environnement est déjà très minéralisé - le projet se situe en dehors de toute zone de protection architecturale - patrimoniale.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Parcelle située au sein du DPAC - aucun impact sur l'usage des sols actuel.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet s'implantera au sein du DPAC, dans une zone où les activités humaines sont déjà bien visibles (l'aire de services avec les équipements associés et l'autoroute). Le projet va nécessiter l'abattage des arbres présents sur la parcelle, il est à noter que les plantations réalisées au sein du DPAC au titre des aménagements paysagers, n'ont pas pour finalité de constituer des boisements au titre du Code Forestier. L'abattage sera réalisé au cours de la période propice afin de limiter les désagréments aux espèces pouvant y résider.

Le projet s'inscrira dans la continuité de l'aire déjà existante; les surfaces minérales ont été optimisées afin de limiter les surfaces imperméables. Les sanitaires seront équipés d'un système de traitement des eaux usées. Les bassins des eaux pluviales seront gérés dans un bassin dédié avec un limiteur de débit vers les bassins existants, des vannes permettront de confiner ces eaux en cas de pollution.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Etant donné la déconnexion du site avec les milieux naturels alentours et la présence des zones très minéralisée (aire de services, autoroute A16, pollution lumineuse de l'aire, voiries adjacentes), nous estimons que ce projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

Les précautions concernant la période d'abattage seront respectées afin de respecter notamment les oiseaux.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Pré-diagnostic réalisé par BIOTOPE sur la partie nord de l'aire.

Annexe 3 : Photos réalisées par le personnel Sanef le 28 avril 2020 sauf photo bordures rouges prises sur google maps datant de septembre 2020

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Senlis

le,

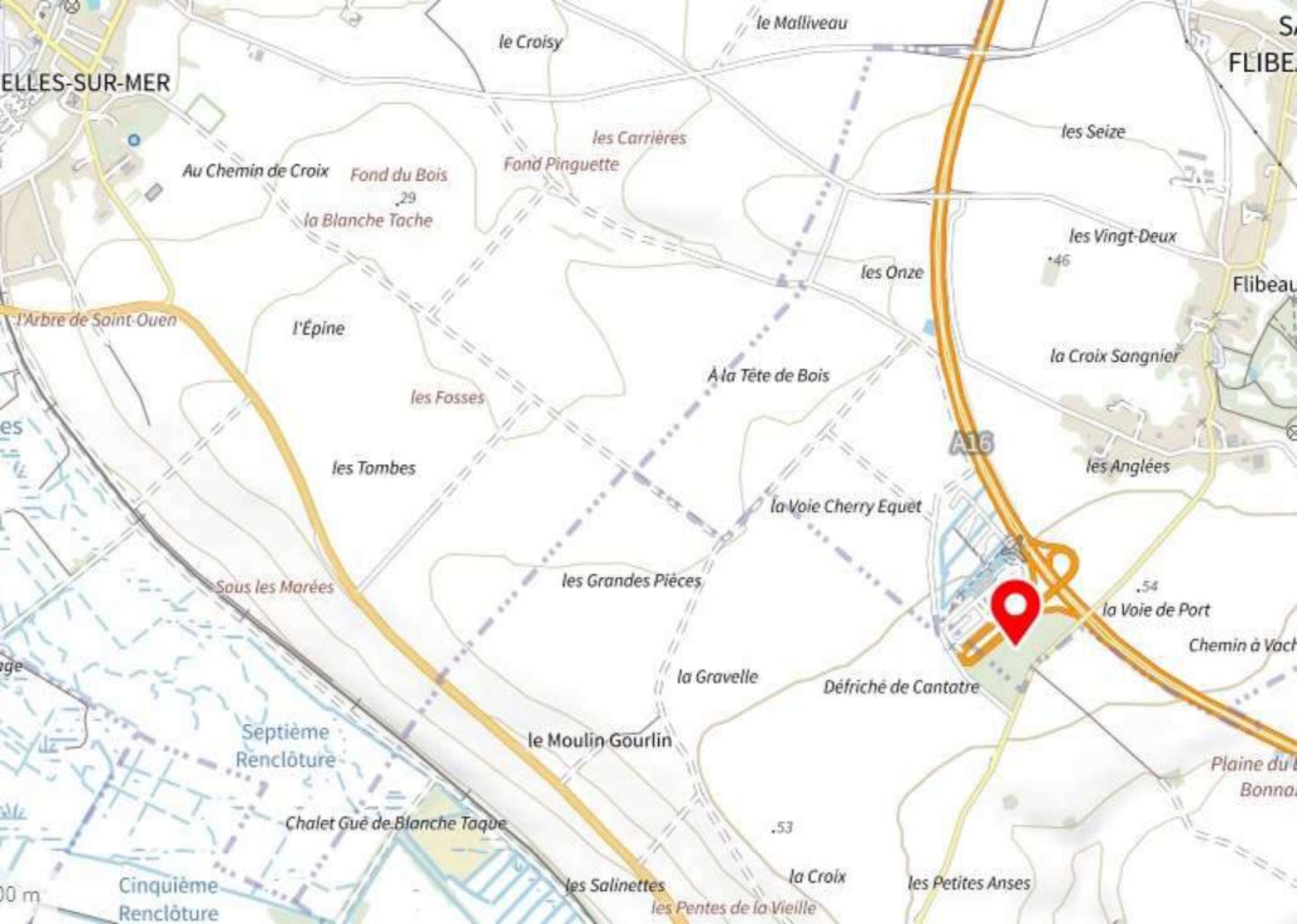
18/06/2021

Signature

GIMENEZ PEREZ
Juan-Vicente

Signature numérique de GIMENEZ PEREZ Juan-Vicente
DN : dc=groupe, dc=sanef, ou=SANEF,
ou=_Utilisateurs, cn=GIMENEZ PEREZ Juan-Vicente, email=Juan-Vicente.GIMENEZPEREZ@sanef.com
Date : 2021.06.18 13:26:37 +02'00'

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

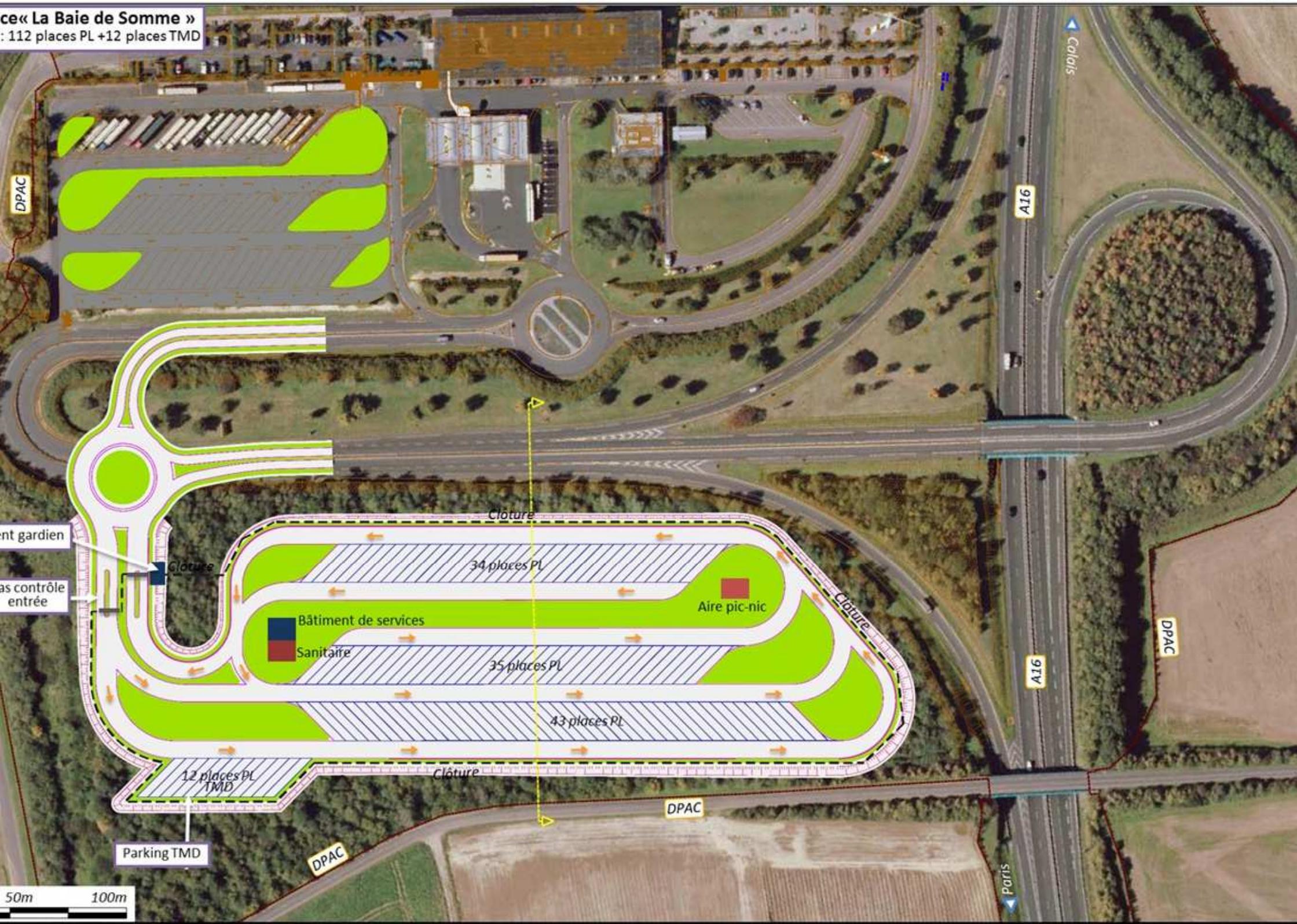




Échelle 1 : 8 528



« La Baie de Somme »
: 112 places PL + 12 places TMD



DPAC

ent gardien

as contrôlé entrée

Clôture

Clôture

34 places PL

Bâtiment de services

Sanitaire

Aire pic-nic

35 places PL

43 places PL

Clôture

12 places PL
TMD

Clôture

DPAC

DPAC

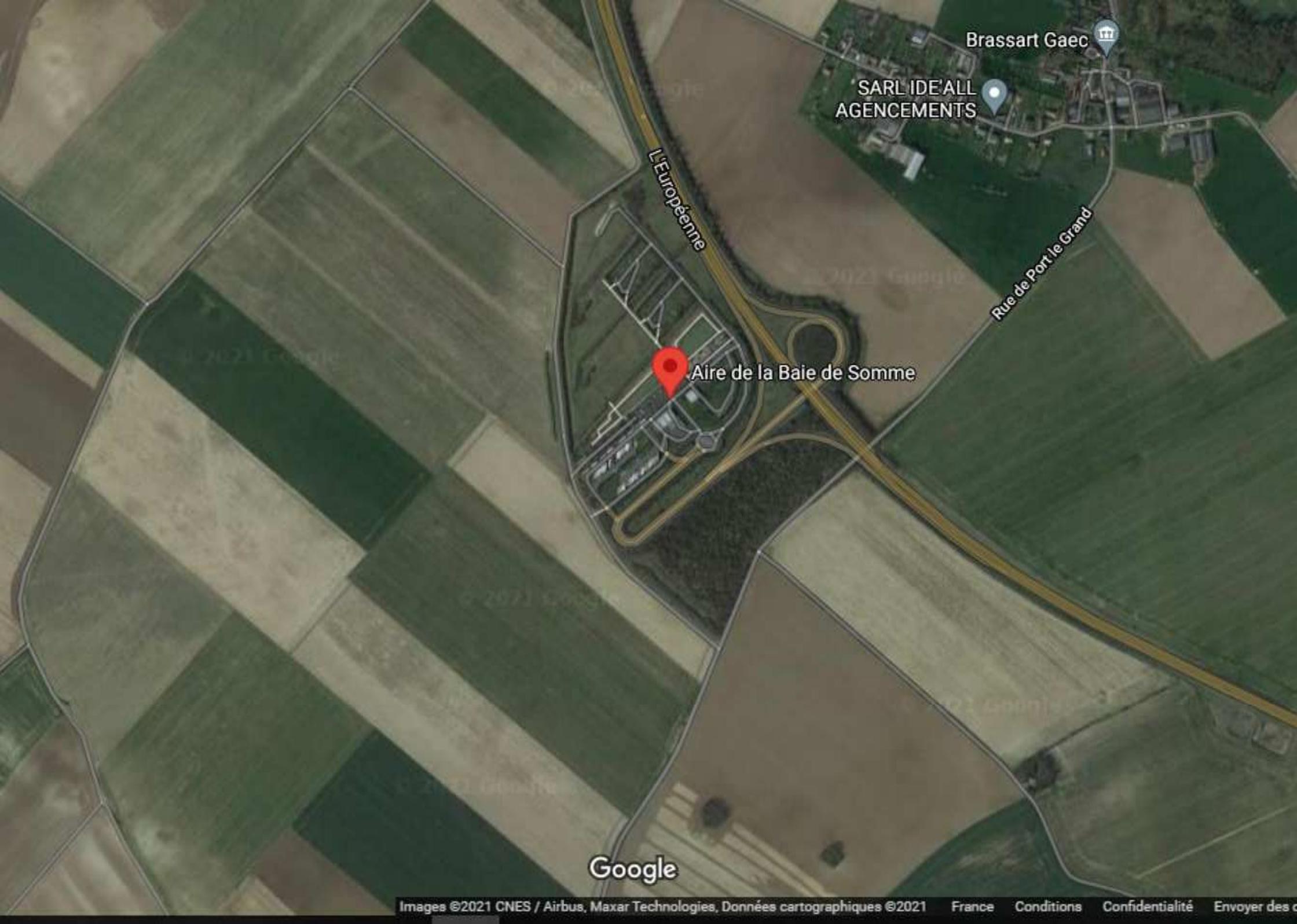
50m 100m

Colais

A16

A16

Paris



Brassart Gaec

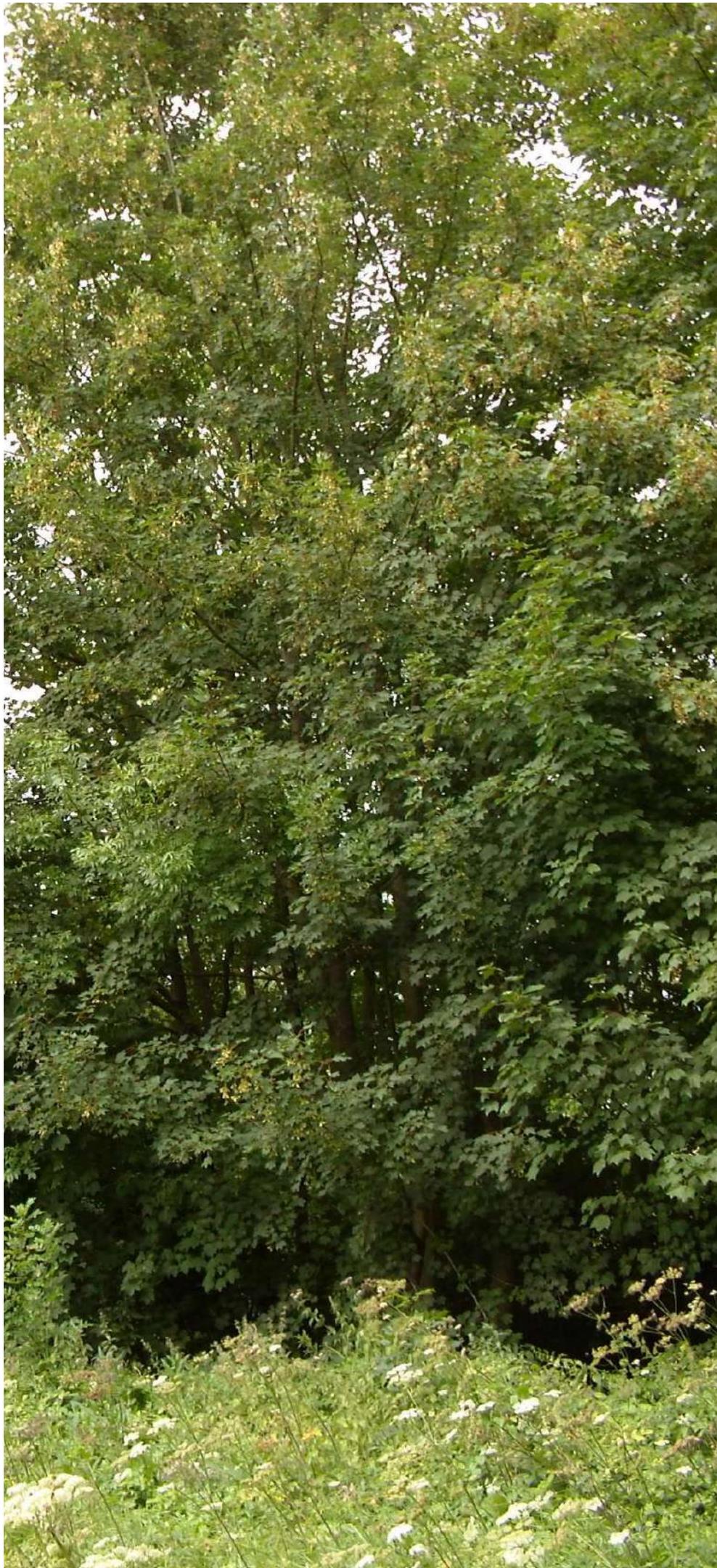
SARL IDE'ALL
AGENCEMENTS

L'Européenne

Rue de Port le Grand

Aire de la Baie de Somme

Google



Aire de service de la Baie de Somme

SANEF
Août 2019

Prédiagnostic écologique
Contrat N°2019388

PREDiagnostic

Outil d'aide à la décision à
destination du maître
d'ouvrage



biotope

Citation recommandée	Biotope, 2019, Aire de service de la Baie de Somme, Prédiagnostic écologique Contrat N 2019388. SANEF. 25 p.	
Objet du document	Outil d'aide à la décision à destination du maître d'ouvrage	
Version/Indice	Version 1	
Date	07/09/2019	
Nom de fichier	SANEF_Baie de Somme_Prediagnostic_V1.docx	
N° de contrat	20119388	
Maître d'ouvrage	SANEF Rue de Meaux, 60300 Senlis	
Interlocuteur	Cristina Morales Castro Direction du Patrimoine Chargée d'opérations - Aires et Bâtiments	E-mail : cristina.morales@sanef.com Téléphone : 06 14 70 06 11
Biotope, Responsable du projet	RAMOND Anaïs	E-mail : aramond@biotope.fr Téléphone : 03.59.72.02.12
Biotope, Contrôleur qualité	PRUDHOMME Iris	E-mail : iprudhomme@biotope.fr Téléphone : 03.21.10.51.52

1 Localisation du site, contexte d'étude et méthode appliquée

Le site d'étude se situe sur la commune de Sailly-Flibeaucourt, dans le département de la Somme (80), en région Hauts-de-France.

Le maître d'ouvrage du présent travail est la société concessionnaire d'autoroute SANEF.

Ce prédiagnostic a pour objet de déterminer les risques et opportunités liés à la biodiversité quant à la faisabilité du présent projet d'aménagement sur le site d'étude. Il consiste en :

- 1) Un bilan de la bibliographie et des données publiques disponibles sur le site d'étude ;
- 2) Un bilan des zonages du patrimoine naturel et des continuités écologiques majeures concernant le site d'étude ;
- 3) Des repérages, par un fauniste et un botaniste, du site et de ses potentialités d'accueil pour la flore et les principaux groupes de faune protégés ou à enjeu de conservation ;
- 4) Un avis sur le niveau de risque identifié.

Les investigations de terrain ont eu lieu les 23 mai, 15 juin et 7 août 2019. Les différents milieux du site d'étude ont été parcourus dans un objectif d'optimisation des observations d'espèces pouvant constituer un enjeu écologique et/ou ayant des implications réglementaires pour le projet d'aménagement. L'attention s'est notamment portée sur les milieux naturels ou artificiels susceptibles d'accueillir la plus grande diversité de faune et de flore :

Une synthèse et des recommandations d'aide à la décision sont proposées en fin de document.

Soulignons que ce document ne peut en aucun cas constituer le volet milieux naturels d'une étude d'impact.

● **REMARQUE** : cette étude a pour objet de détecter les éléments évidents du milieu naturel à prendre en compte dans la définition du projet. Elle ne se substitue pas à une expertise écologique approfondie en période favorable, afin de bien appréhender le niveau d'enjeu écologique du site et répondre en outre aux exigences des services de l'Etat vis-à-vis des dossiers de demande d'autorisation à formaliser.

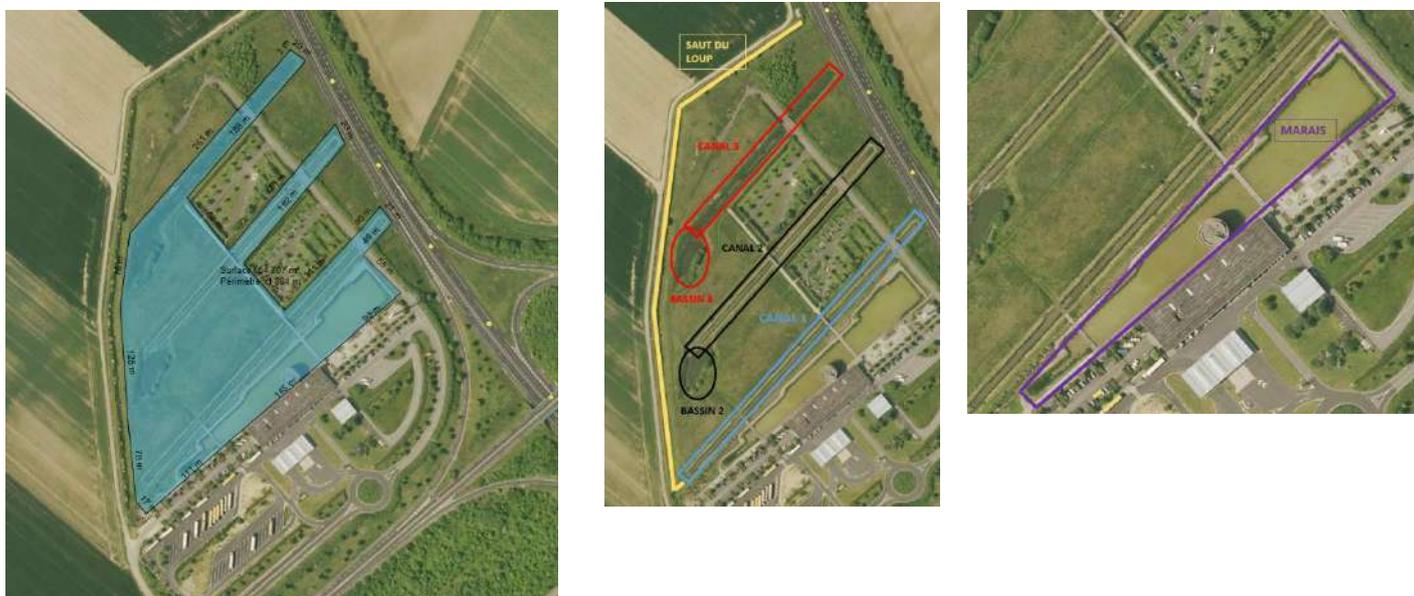


Figure 1. Aire de service de la Baie de Somme

2 Bilan des données consultées

Sont référencés dans les tableaux suivants les sources et acteurs consultés dans le cadre de l'analyse bibliographique du contexte du site d'étude.

L'absence d'une espèce au sein de certaines bases de données ne signifie pas que l'espèce est absente. D'autres paramètres rentrent en compte comme un défaut de prospection, une non transmission de donnée par un observateur, une mise à jour de la base de données, etc. Inversement, la présence de certaines espèces à l'échelle de la commune ne signifie pas qu'elles sont présentes sur l'aire d'étude.

Bibliographie relative au site d'étude*

Aucun littérature grise n'existe relativement au site d'étude, mais les données naturalistes ont été consultées.

Données publiques disponibles relatives au site d'étude*

Base de données	Organisme gestionnaire	Groupes concernés	Date de consultation	Espèces et cortèges patrimoniaux et/ou protégés
Clic-nat	Picardie Nature	Oiseaux	17/06/19	37 espèces protégées d'oiseaux ont été identifiées sur la commune
Digitale 2	Conservatoire Botanique national de Bailleul (CBNB)	Flore	25/04/19	<ul style="list-style-type: none"> Listère à feuilles ovales (<i>Neottia ovata</i>) Ophrys apifera (<i>Ophrys abeille</i>)
INPN	Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN)		17/04/19	Zonages

3 Zonages du patrimoine naturel

Cf. « Figure 2. Localisation des zonages d'inventaire pour l'aire d'étude de l'aire de service de la Baie de Somme », page 6 & « Figure 3. Localisation des zones réglementaires pour l'aire d'étude de l'aire de service de la Baie de Somme », page 7

Bilan établi sur le site de projet et dans un rayon de 5 à 10 km alentours.

Seuls sont retenus ici les zonages concernant spécifiquement les milieux naturels et la biodiversité, hors urbanisme. Les tableaux listent ci-dessous les différents zonages.

Zonages réglementaires du patrimoine naturel	
ZSC Estuaires et littoral picards (baies de Somme et d'Authie)	A 1.8 km
ZSC Marais arrière littoraux picards	A 3.9 km
ZSC Marais et monts de Mareuil-Caubert	A 9.6 km
ZSC Massif forestier de Crécy-en-Ponthieu	A 7.7 km
ZPS Marais arrière littoraux picards	A 3.6 km
ZPS Etangs et marais du bassin de la Somme	A 9.3 km
Parc naturel marin	A 5.3 km
Parcelles acquises par le conservatoire du littoral	A 1.8 km
Zonages d'inventaires du patrimoine naturel	
ZNIEFF 2 : Plaine maritime Picarde	A 1.6 km
ZNIEFF 1 : Prairies et marais de la basse vallée de la Somme entre Port-Le-Grand et Noyelles-Sur-Mer	A 1.8 km
ZNIEFF 1 : Larris et bois de Tofflet à Grand-Laviers	A 2.9 km
ZICO : Estuaires picards, Baies de Somme et d'Authie	A 1.6 km
ZICO : Marais arrières littoraux picards	A 3.9 km

Des zonages problématiques ou bloquants pour le projet ?	Des zonages à prendre en compte ?
OUI / NON	OUI / NON
Plusieurs sites Natura 2000 sont localisés à proximité de la zone de projet. Ainsi, une évaluation des incidences au titre de Natura 2000 sera donc à prévoir pour chacun des sites Natura 2000 concernés. Il devra être démontré que le projet ne porte pas atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 et, plus largement, au réseau Natura 2000.	Les inventaires ZNIEFF et ZICO sont à prendre en compte dans l'identification et l'analyse des enjeux sur le site d'étude, bien que n'engendrant aucune implication réglementaire. Ces inventaires indiquent notamment les espèces à rechercher plus particulièrement sur le terrain.

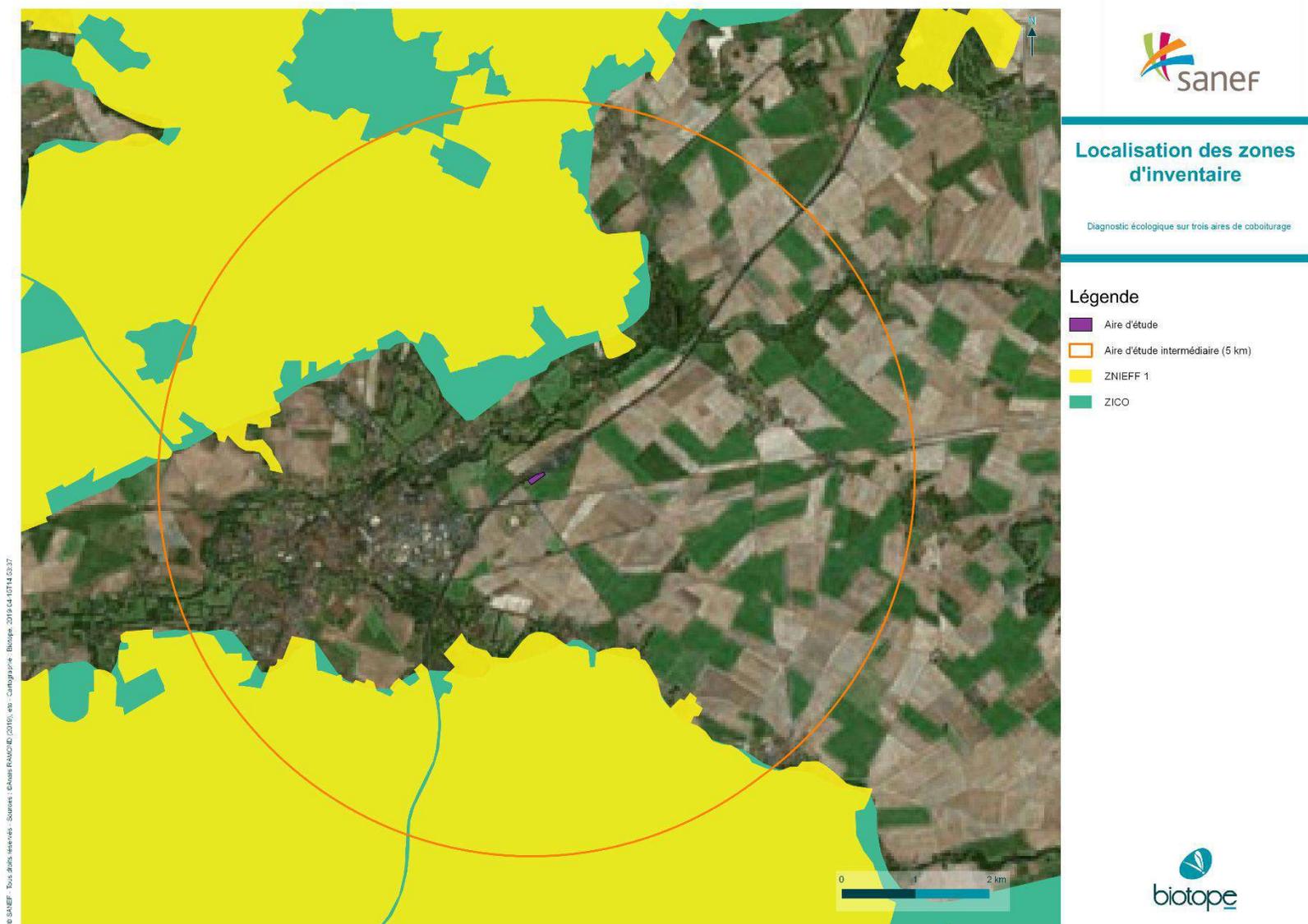


Figure 2. Localisation des zonages d'inventaire pour l'aire d'étude de l'aire de service de la Baie de Somme

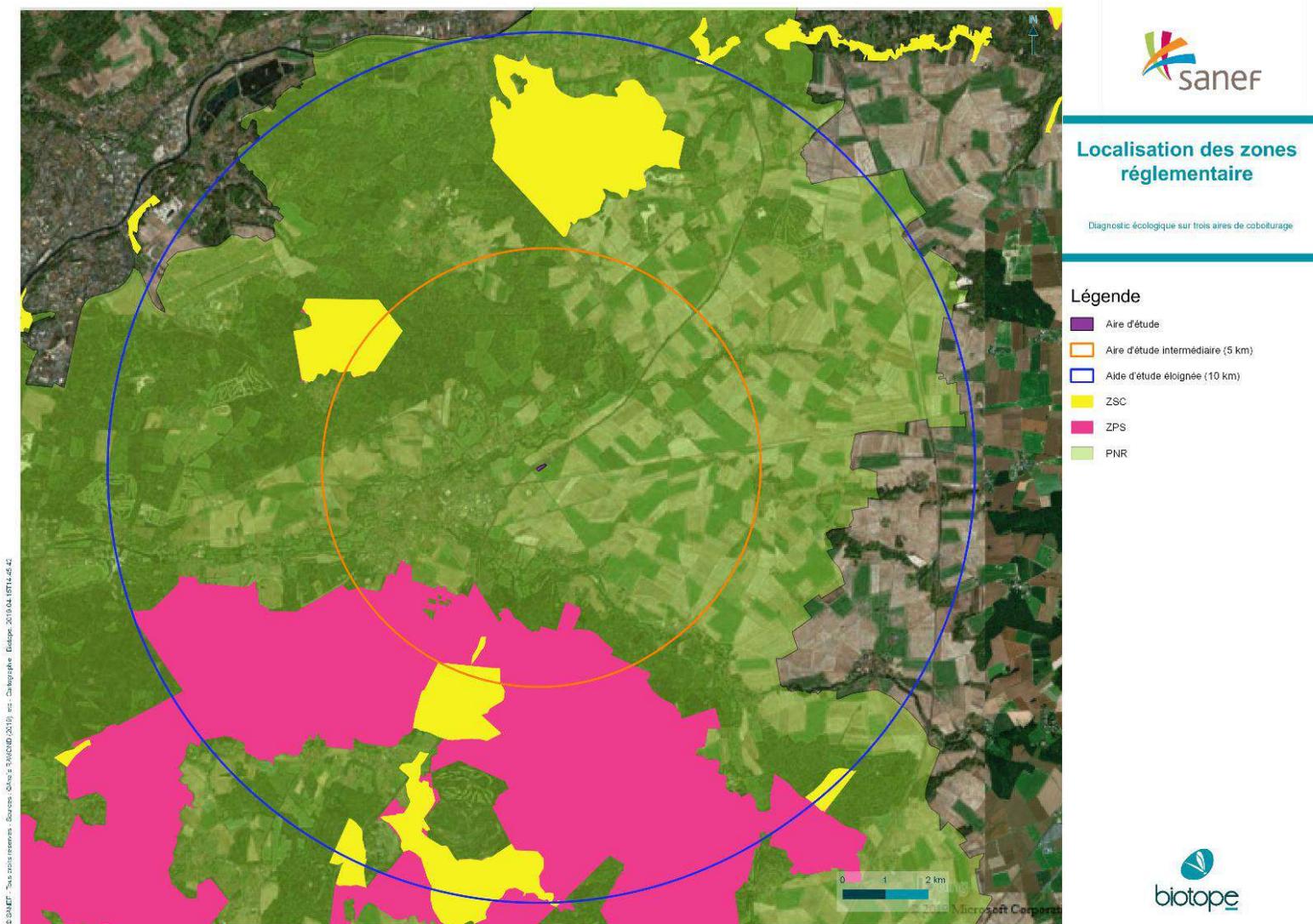


Figure 3. Localisation des zones réglementaires pour l'aire d'étude de l'aire de service de la Baie de Somme

4 Continuités écologiques

Bilan établi sur le site de projet et dans un rayon de 5 à 10 km alentours.

Le site et ses abords sont-ils concernés par des réservoirs de biodiversité à prendre en compte ?	OUI / NON
D'après le SRCE Trame Verte et Bleue du Nord-Pas-de-Calais, aucun réservoir de biodiversité n'est identifié à proximité du projet.	

Le site et ses abords sont-ils concernés par des corridors écologiques à prendre en compte ?	OUI / NON
D'après le SRCE Trame Verte et Bleue du Nord-Pas-de-Calais, aucun corridor écologique n'est identifié à proximité du projet.	

Points de vigilance / Commentaires

Aucun point de vigilance concernant le SRCE n'est à prendre en compte sur ce projet

5 Délimitation des zones humides

En dehors des trois fossés présents sur le site, celui-ci est exclusivement composé de remblais ayant conduits à des sondages pédologiques indéterminés (refus de tarière). Il a été considéré que la présence de ces remblais drainants sur plus de deux mètres était incompatible avec la présence d'une zone humide et de ses fonctions hydrobiologiques associées. Ainsi, les secteurs remblayés dont les sondages indéterminés ont été réalisés au sein d'un habitat naturel pro parte (p) ou d'un habitat non caractéristique (NC) et avec une flore non humide ont été classés en zones non humides.

Les types d'habitats mentionnés précédemment couvrent :

- 36,11 hectares, soit 63,09% pour les habitats pro-partie ;
- 0,11 hectare, soit 1,95% pour les habitats non caractéristiques.

Par ailleurs, un certain nombre d'autres habitats ont été considérés comme humides du point de vue de l'arrêté du 24 juin 2008 (cf. Figure 4. Carte du caractère humide des habitats naturels de l'aire d'étude, page 9).

Au total, en considérant les critères habitats et pédologiques, les zones humides représentent une superficie de 0,68 hectares, soit 11,84% du site, contre 5,05 hectares, soit 88,16 % de zones non humides (cf. Figure 6. Carte finale de délimitation des zones humides, page 11).

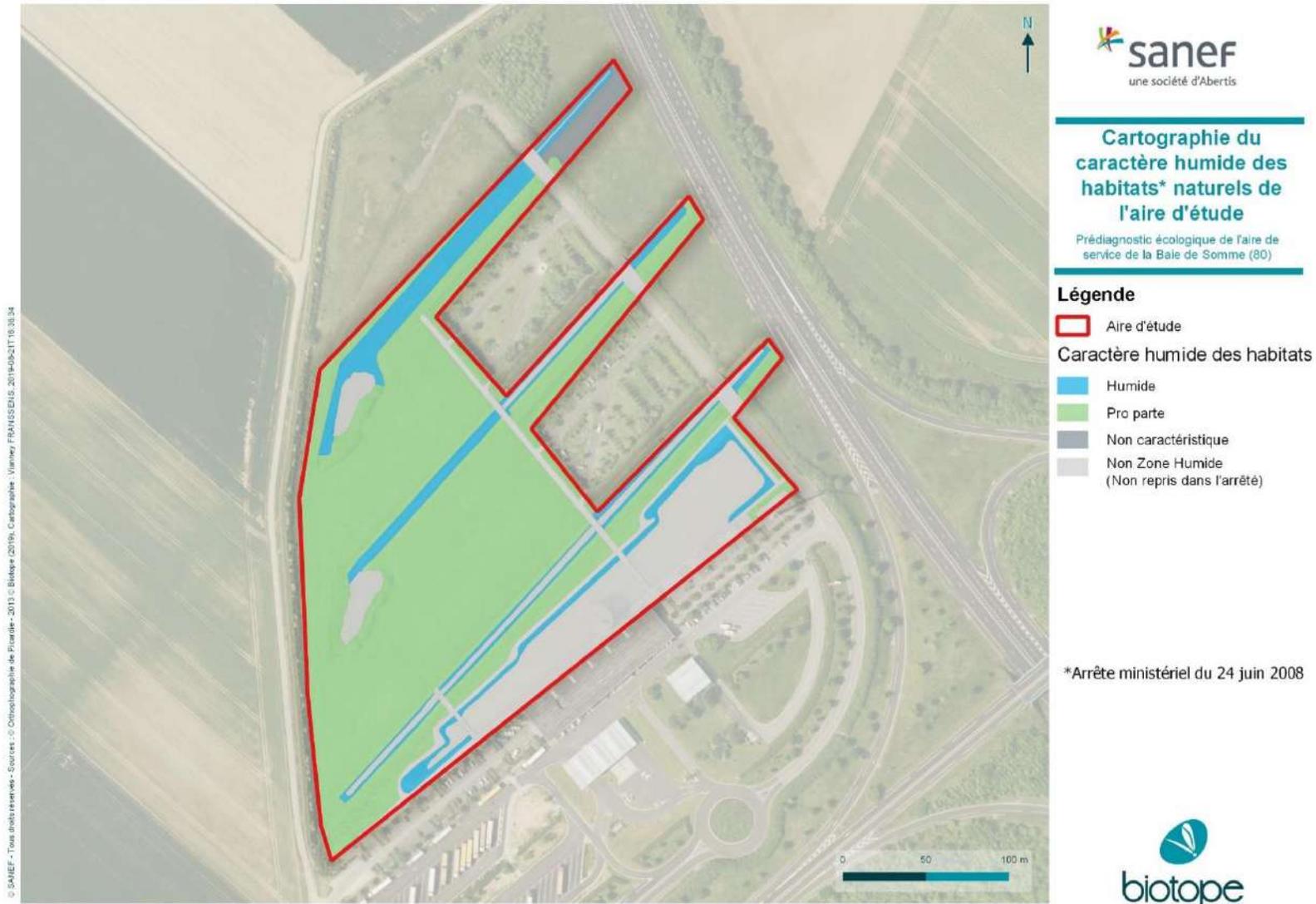


Figure 4. Carte du caractère humide des habitats naturels de l'aire d'étude

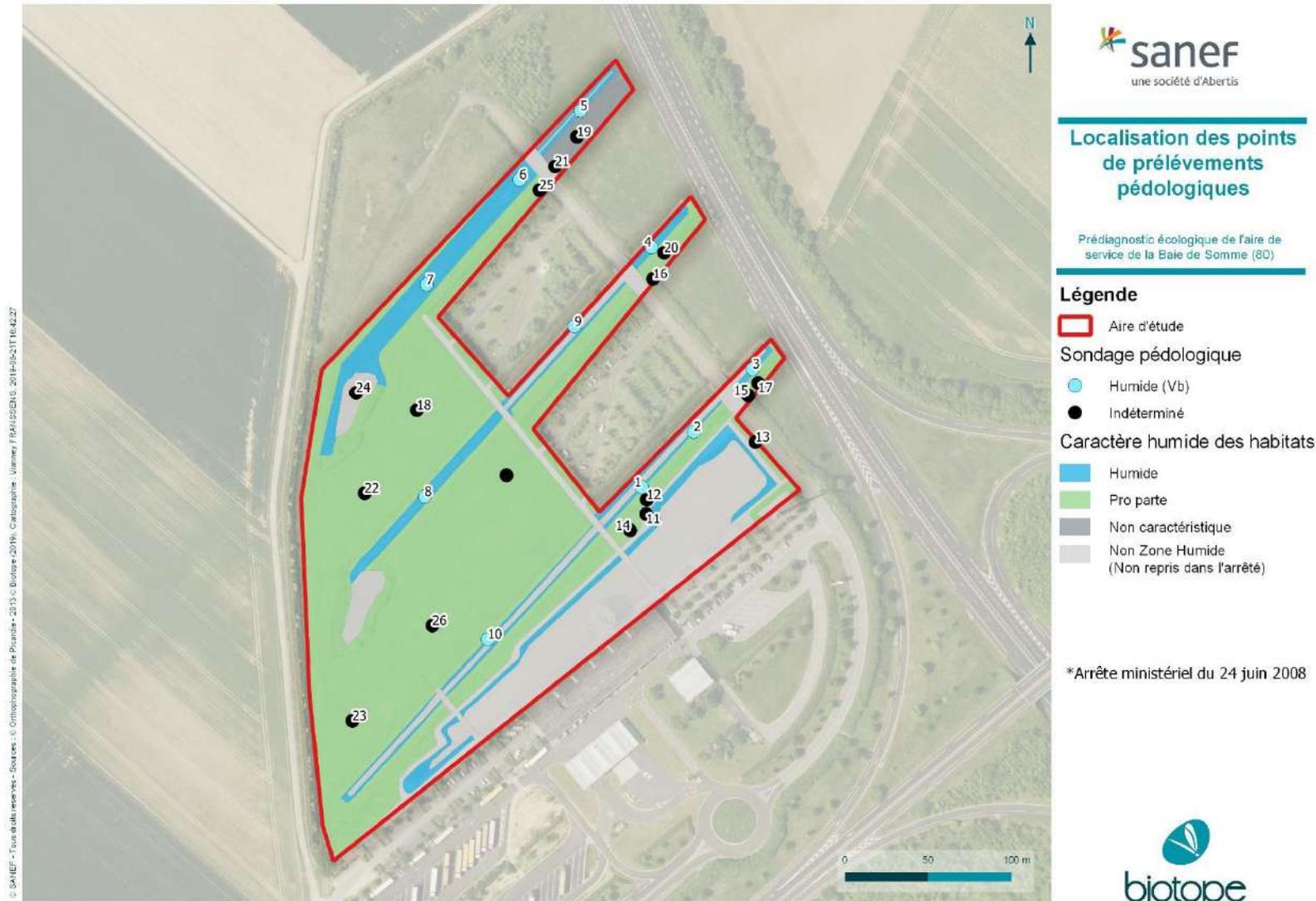


Figure 5. Carte de localisation des sondages pédologiques sur l'aire d'étude

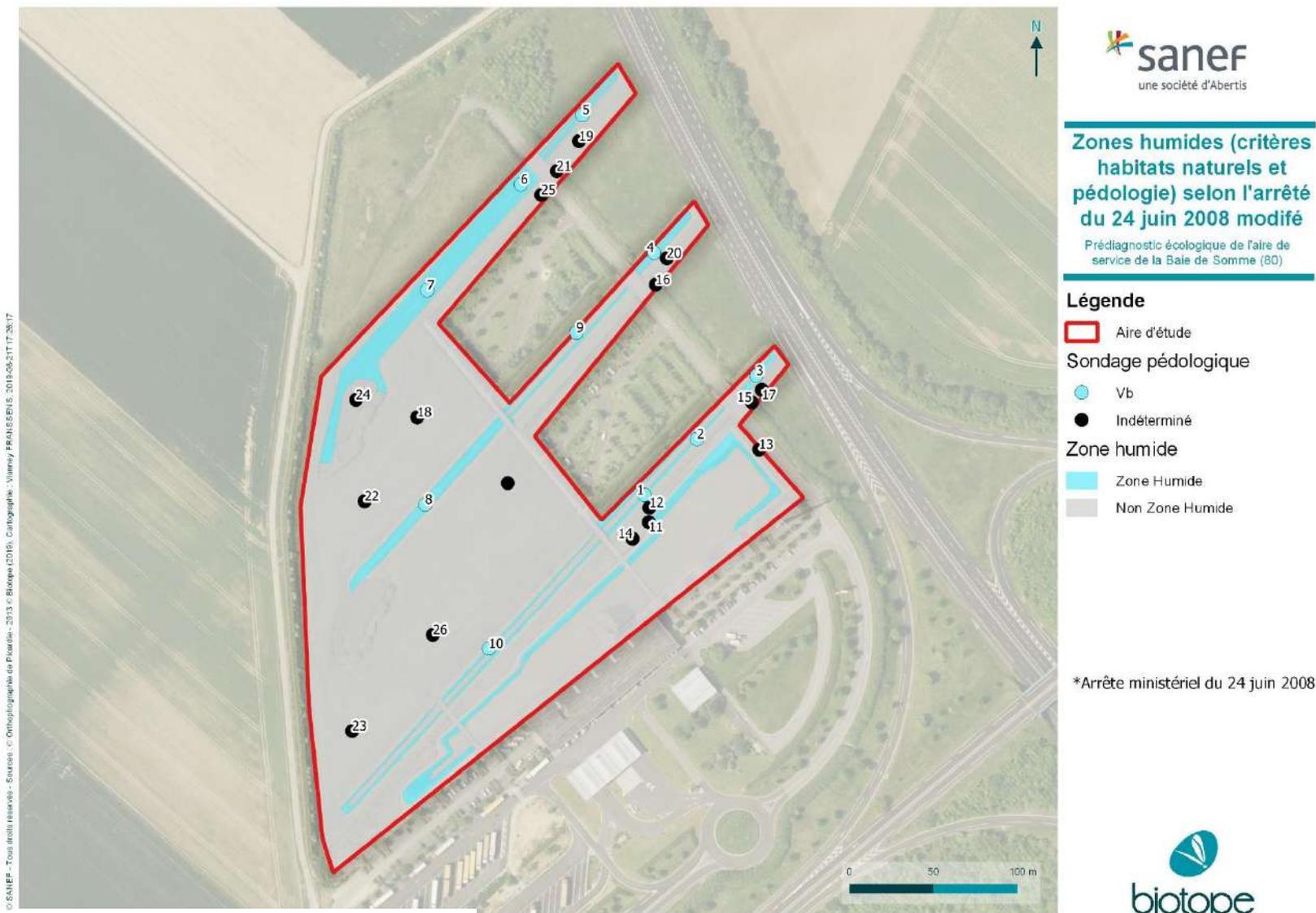


Figure 6. Carte finale de délimitation des zones humides

6 Repérage de terrain

Caractère naturel du site d'étude

De manière globale, le site d'étude présente un caractère :

Artificiel Site dominé par une occupation du sol urbaine ou industrielle	Plutôt naturel Site occupé par une mosaïque de milieux naturels et de milieux artificiels	Naturel Site dominé par des milieux naturels spontanés
---	--	---

Principaux milieux présents

Les principaux milieux présents sur le site d'étude sont :

Principaux milieux présents



Prairie fauchée



Haie



Roselière haute



Mégaphorbiaie eutrophe



Potamot à feuilles obtuses (*Potamogeton obtusifolius*)
(En Région Picardie :
Rareté : Exceptionnel
Menace : En danger critique d'extinction)



Souchet long (*Cyperus longus*)
(En région Picardie :
Rareté : Disparue
Menace : Eteinte au niveau régional)



© SANEF - Tous droits réservés - Sources : © Cartographie de Placide - 2015 ; © Ebdjca - 2016 ; Cartographie : Marny PRAVISEGGIO - 2016 (04/21/16 07:22)



Cartographie des habitats naturels

Prédiagnostic écologique de l'aire de service de la Baie de Somme (80)

Légende

- Aire d'étude
- Habitats**
- Aire de repos
- Aires de loisirs
- Bassin de rétention des eaux
- Bâtiments
- Eaux stagnantes sans végétation
- Haies
- Mégaphorbiaies eutrophes
- Mégaphorbiaies eutrophes x Roselières hautes
- Ourlets mésophiles à xérophiies calcicoles à acidicoles
- Plantations de feuillus
- Prairies fauchées
- Roselières hautes
- Roselières hautes x Mégaphorbiaies eutrophes
- Routes et chemins



Aire de service de la Baie de Somme
SANEF
Août 2019

Figure 7. Cartographie des habitats





Aire de service de la Baie de Somme
SANEF
Août 2019

Localisation de la flore remarquable

Prédiagnostic écologique de l'aire de la Baie de Somme (80)

Légende

Aire d'étude

Localisation de la flore exceptionnelle

- Cyperus longus
- Potamogeton obtusifolius



© DREAL Hauts-de-France Tous droits réservés - Source : PPOE (2018) - Cartographie: Biotope - 2019-08-07T14:37:03

Figure 8. Localisation de la flore exceptionnelle

7 Chiroptères

Pour rappel, l'expertise de terrain des chiroptères a été menée sur l'aire d'étude et a consisté en la pose de 1 enregistreur d'ultrasons automatiques SM4Bat au cours du mois de juillet 2019 (1 point nuit au total), et en la recherche de gîtes potentiels arboricoles et anthropiques pouvant héberger des individus isolés ou des colonies de reproduction.

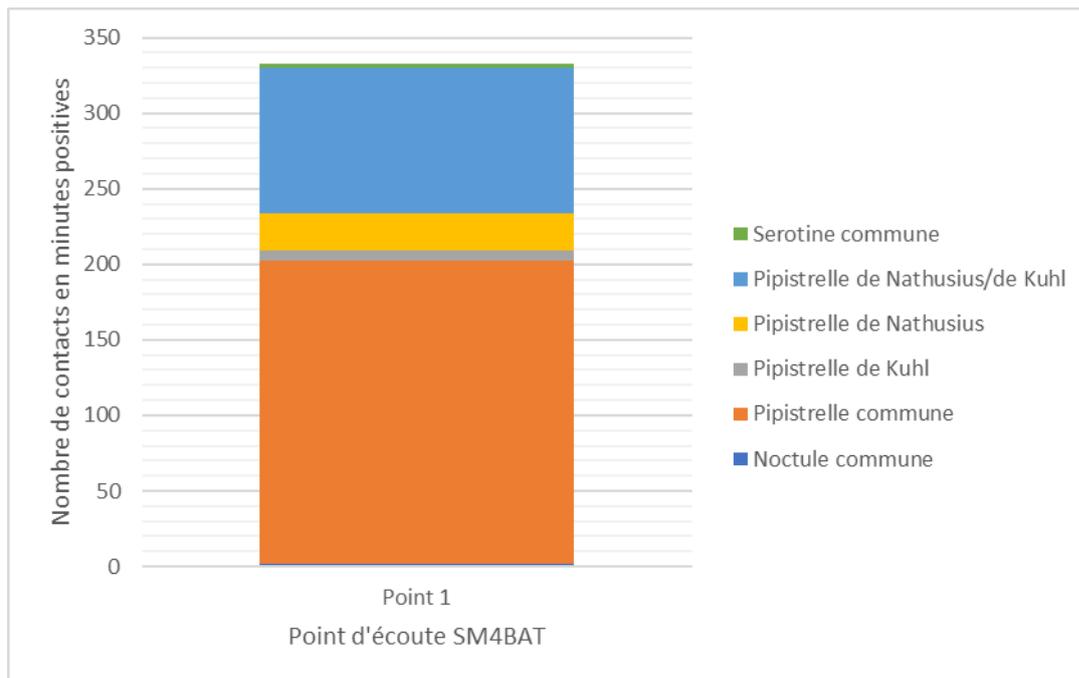
5 espèces de chiroptères ont été identifiées sur le site d'étude :

- Noctule commune *Nyctalus noctula*,
- Pipistrelle de Kuhl *Pipistrellus kuhlii*,
- Pipistrelle commune *Pipistrellus pipistrellus*,
- Pipistrelle de Nathusius *Pipistrellus nathusii*,
- Sérotine commune *Eptesicus serotinus*.

Cette richesse spécifique peut être qualifiée de faible, ces 5 espèces représentant 22 % des 22 espèces présentes en Picardie.

Commune	Sailly-Flibeaucourt
Milieux / situation de l'enregistreur	Plan d'eau/Talus arbustif (saules) – milieu ouvert
Période	Estivale – mise-bas
Date	10/07/2019
Espèces contactées (nombre de contacts en minutes positives et niveaux d'activité)	
Noctule commune	2
Sérotine commune	3
Pipistrelle commune	200
Pipistrelle de Nathusius	25
Pipistrelle de Kuhl	7
Groupe d'espèces contactées, espèces potentielles (nombre de contacts en minutes positives et niveaux d'activité)	
Pipistrelle de Nathusius / de Kuhl	96
Diversité spécifique	5
Niveau d'activité toutes espèces confondues	333
Niveau d'activité hors Pipistrelle commune	133
Utilisation pour les chiroptères	Zone de chasse, de transit et d'abreuvement, avec une activité forte pour la Pipistrelle commune et la Pipistrelle de Nathusius et moyenne pour la Sérotine commune.

Evaluation du niveau d'activité pour l'espèce concernée (Référentiel national © Biotope)	Faible	Moyen	Fort	Très fort



Les points d'eau (fossés, mares), les roselières, les friches herbacées au sein et sur le pourtour de l'aire d'étude, ainsi que l'ensemble des zones boisées (taillis arbustifs composés de saules) apportent un intérêt modéré pour la chasse et le transit des différentes espèces présentent localement (Pipistrelle commune, Pipistrelle de Nathusius, Pipistrelle de Kuhl, Noctule commune et Sérotine commune).

L'importante déconnexion du site, vis-à-vis des milieux naturels avoisinants, par de nombreux éléments fragmentant (pollution lumineuse, autoroute, culture en openfield), explique en grande partie la faible diversité enregistrée. Cependant l'aire d'étude, étant donné ses habitats, joue un rôle fonctionnel pour la chasse de la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Nathusius et la Pipistrelle de Kuhl.

Par ailleurs, le bâtiment de l'aire de service présente un intérêt faible pour le gîte des chiroptères en hibernation.



© SANEF - Tous droits réservés - Sources : © SANEF (2016) - DREAL HCF - FFIGE - Cartographie - Bézons - 2016-06-27T16:31:36



Inventaire chiroptère

Pré-diagnostic sur l'aire de
service de la baie de Somme

Légende

-  Aire d'étude
-  Points d'écoute SM4BAT



Figure 9. Points d'écoute chiroptères

Des éléments évidents permettent-ils d'identifier d'ores et déjà des enjeux écologiques importants et/ou ayant des implications réglementaires sur le site ? OUI / NON

Les éléments d'ores et déjà identifiés sur le site, constituant des enjeux écologiques importants et/ou ayant des implications réglementaires sont résumés dans le tableau ci-après.

Présence avérée d'espèces protégées communes : <input checked="" type="checkbox"/> Amphibiens <input type="checkbox"/> Reptiles <input checked="" type="checkbox"/> Mammifères <input checked="" type="checkbox"/> Oiseaux		
Végétations ou habitats naturels à enjeu	Niveau d'enjeu écologique	Réglementation
Potamot à feuilles obtuses (<i>Potamogeton obtusifolius</i>)	Moyen / Fort / Très fort	Aucune
Souchet long (<i>Cyperus longus</i>)	Moyen / Fort / Très fort	Aucune
Espèces ou cortèges d'espèces à enjeu	Niveau d'enjeu écologique	Réglementation
Cortège des espèces amphibiens (Crapaud commun, Grenouille verte)	Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000
Espèce ou cortège d'espèces avifaunistiques des milieux humides (Bruant des roseaux, Gorgebleue à miroir)	Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000
Cortège des espèces d'Orthoptères des milieux hygrophiles (Criquet marginé)	Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000
Cortèges d'espèces de chiroptères (Pipistrelles, Sérotine commune, Noctule commune)	Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000
Continuités écologiques	Niveau d'enjeu écologique	Réglementation
/	Faible / Moyen / Fort / Très fort	Oui / Non

Présence de zones humides nécessitant une étude de leurs fonctions ? OUI / NON

Les zones humides identifiées sur le site qui nécessitent une étude de leurs fonctions sont listées dans le tableau ci-après.

Zones humides	Fonctions hydrologiques importantes pressenties	Fonctions biogéochimiques importantes pressenties	Fonctions biologiques importantes pressenties
Canaux 1,2 et 3	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non

D'autres enjeux écologiques potentiels importants et/ou ayant des implications réglementaires sont-ils à considérer ? OUI / NON

Les éléments pressentis sur le site qui peuvent constituer des enjeux écologiques importants et/ou qui peuvent avoir des implications réglementaires sont résumés dans le tableau ci-après :

Présence potentielle d'espèces protégées communes : <input type="checkbox"/> Amphibiens <input type="checkbox"/> Reptiles <input type="checkbox"/> Mammifères <input type="checkbox"/> Oiseaux		
Végétations ou habitats naturels à enjeu, potentiels	Niveau d'enjeu écologique potentiel	Réglementation potentielle
/	Moyen / Fort / Très fort	Natura 2000
Espèces ou cortèges d'espèces à enjeu, potentiels	Niveau d'enjeu écologique potentiel	Réglementation potentielle
/	Moyen / Fort / Très fort	Aucune / Protection / Natura 2000

D'autres enjeux écologiques potentiels importants et/ou ayant des implications réglementaires sont-ils à considérer ?		OUI / NON
Continuités écologiques potentielles	Niveau d'enjeu écologique potentiel	Réglementation potentielle
/	Faible / Moyen /Fort / Très fort	Oui / Non

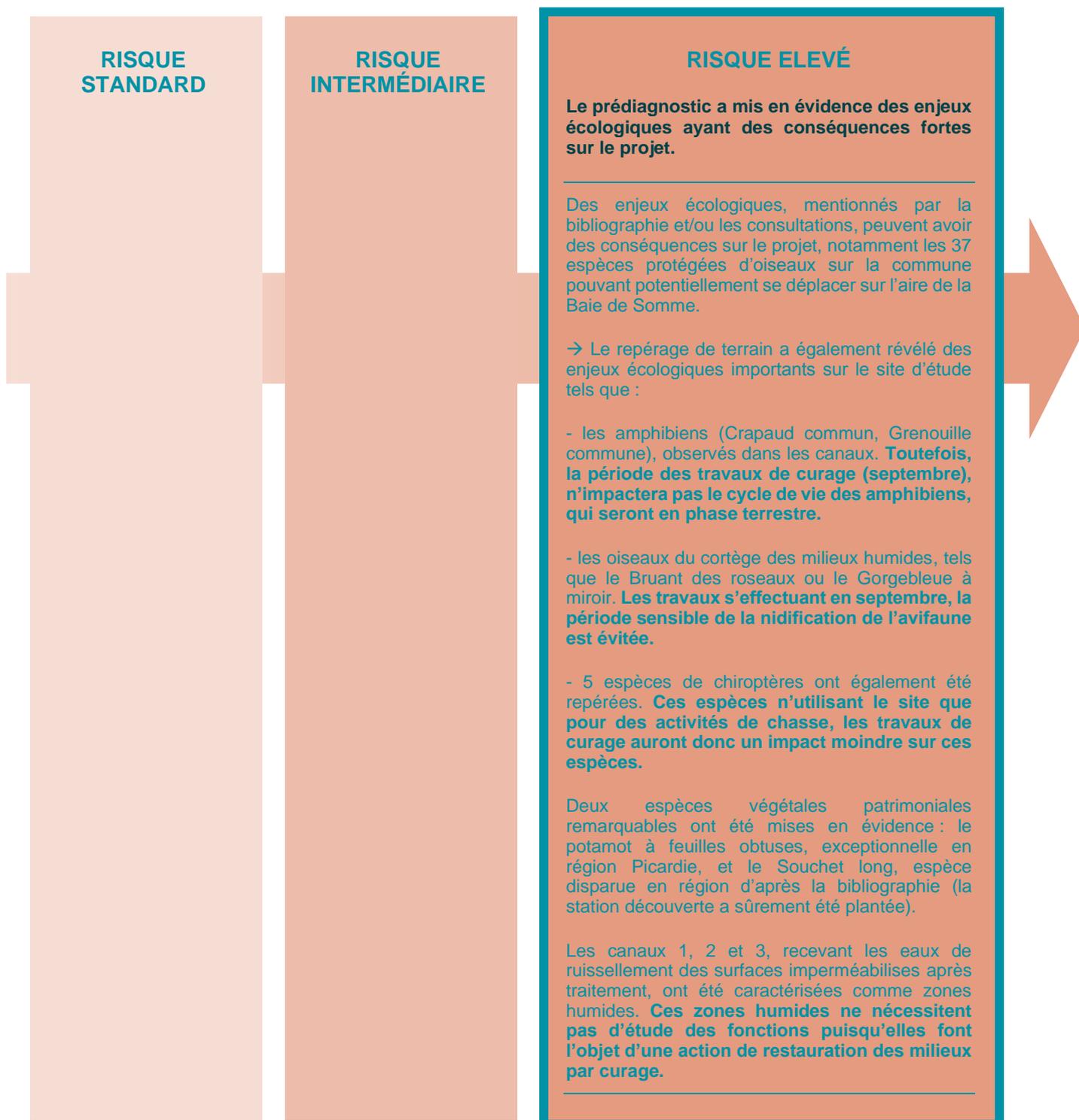
Présence d'espèces végétales exotiques envahissantes qui nécessiteront d'être prises en compte dans le projet ?	OUI / NON
---	-----------

Le repérage de terrain a d'ores et déjà permis de mettre en évidence les espèces végétales exotiques envahissantes suivantes au niveau du site d'étude :

Espèces végétales exotiques envahissantes	Importance des populations locales
/	Une station isolée / Quelques stations de taille réduite / Une ou plusieurs station(s) importante(s)
Espèce animale exotique envahissante	Importance des populations locales
Coccinelle asiatique (<i>Harmonia axyridis</i>)	Une station isolée / Quelques stations de taille réduite / Une ou plusieurs station(s) importante(s)

8 Appréciation du risque biodiversité

Sur la base des éléments précédents, le niveau de « risque biodiversité » sur le site est considéré comme ELEVE Les critères ayant conduit à qualifier ce niveau de risque sont listés dans le diagramme ci-après.



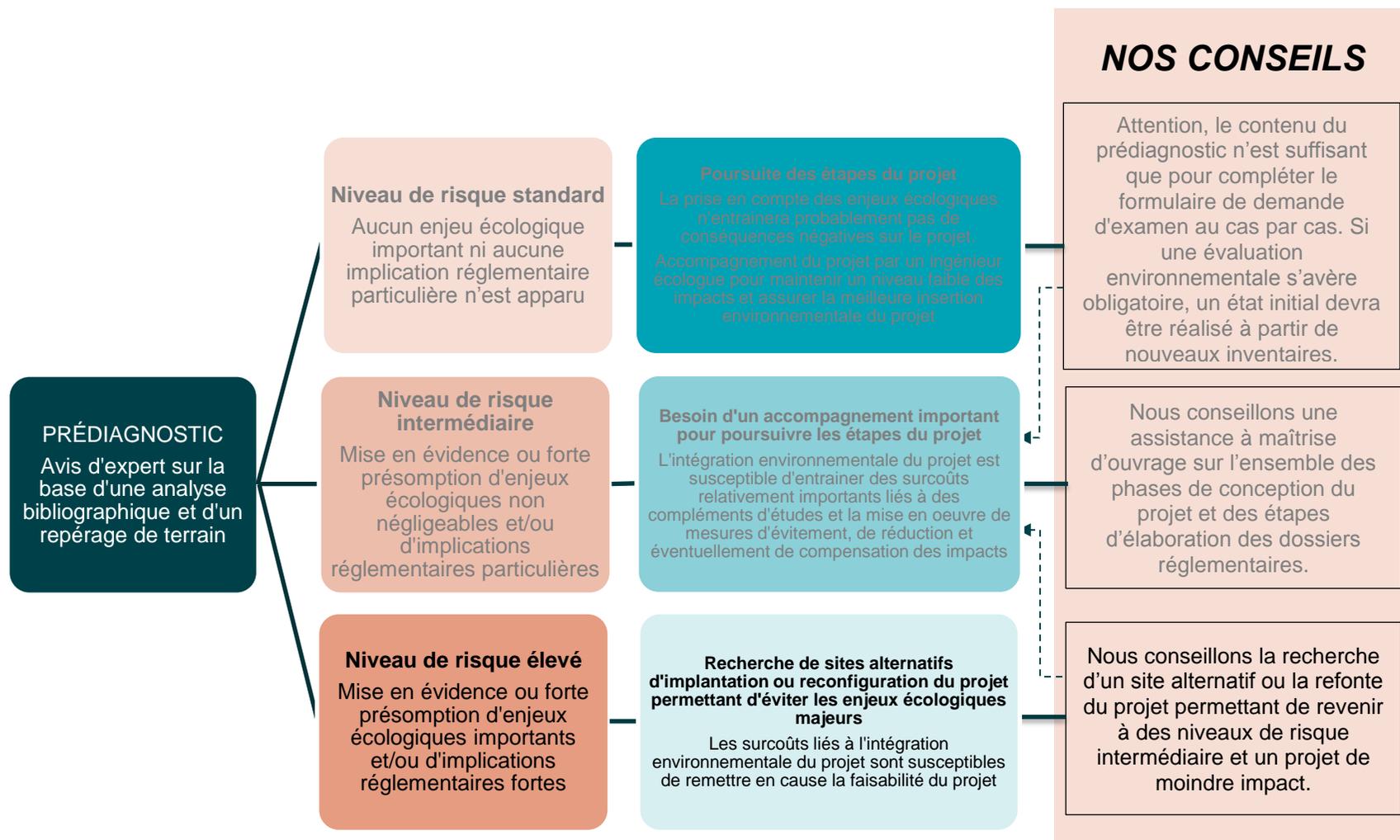
9 Bilan d'aide à la décision : Nos recommandations

Au regard du niveau de risque identifié faut-il remettre en cause la configuration du projet ou le choix du site pour l'implantation du projet ?	OUI / NON	<input type="checkbox"/>	Si aucune configuration alternative ou aucun site alternatif ne peut être défini, des mesures de compensation importantes seront à prévoir
		<input type="checkbox"/>	Les enjeux écologiques sont tellement importants sur le site qu'il sera extrêmement problématique de les compenser
Au regard du niveau de risque identifié faut-il réaliser des études complémentaires ?	OUI / NON	<input type="checkbox"/>	Diagnostic complet faune, flore sur un cycle annuel
		<input type="checkbox"/>	Diagnostic écologique ciblé sur un ou plusieurs groupes biologiques
		<input type="checkbox"/>	Diagnostic approfondi des continuités écologiques
		<input type="checkbox"/>	Inventaires des zones humides et/ou d'évaluation des fonctions des zones humides
Les études complémentaires doivent-elles cibler des groupes biologiques en particulier ?	OUI / NON	<input type="checkbox"/>	Habitats naturels
		<input type="checkbox"/>	Flore vasculaire
		<input type="checkbox"/>	Mollusques
		<input type="checkbox"/>	Insectes
		<input type="checkbox"/>	Amphibiens
		<input type="checkbox"/>	Reptiles
		<input type="checkbox"/>	Oiseaux
		<input type="checkbox"/>	Mammifères terrestres
		<input type="checkbox"/>	Autres expertises spécifiques
Des éléments biologiques particuliers sont-ils à prendre en compte dans le cadre de l'insertion du projet dans l'environnement ?	OUI / NON	<input checked="" type="checkbox"/>	Période de réalisation des travaux à respecter Eviter tout impact sur les stations des deux espèces végétales patrimoniales identifiées
Compte tenu de la nature du projet et des enjeux écologiques identifiés, le présent prédiagnostic peut-il être exploité pour produire rapidement un dossier qui sera soumis à l'autorité environnementale ?	OUI / NON	<input type="checkbox"/>	Exploitation du contenu du prédiagnostic pour compléter le formulaire de demande d'examen au cas par cas qui sera adressé à l'autorité environnementale ¹
		<input type="checkbox"/>	Le diagnostic des enjeux écologiques doit être approfondis grâce aux études susmentionnées
Le prédiagnostic a-t-il révélé des opportunités liées à la biodiversité compte tenu de la nature du projet ?	OUI / NON	<input type="checkbox"/>	

¹ Art. R. 122-3 du décret n° 2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes

10 Les étapes à déclencher après le prédiagnostic écologique

Le schéma ci-après décrit les différentes issues possibles du prédiagnostic selon le niveau de risque mis en évidence



Glossaire

- **Continuité écologique** : Ensemble formé par des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques. Voir ci-après la définition des termes « Réservoir de biodiversité » et « Corridor écologique ».
 - **Corridor écologique** : Espaces assurant des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Voir la définition du terme « Réservoir de biodiversité » ci-après pour plus de détails.
 - **Enjeu écologique** : Valeur attribuée à une espèce, un groupe biologique ou un cortège d'espèces, un habitat d'espèce, une végétation, un habitat naturel ou encore un cumul de ces différents éléments. Il s'agit d'une donnée objective, évaluée sans préjuger des effets d'un projet, définie d'après plusieurs critères tels que les statuts de rareté/menace de l'élément écologique considéré à différentes échelles géographiques. Pour une espèce, sont également pris en compte d'autres critères : l'utilisation du site d'étude, la représentativité de la population utilisant le site d'étude à différentes échelles géographiques, la viabilité de cette population, la permanence de l'utilisation du site d'étude par l'espèce ou la population de l'espèce, le degré d'artificialisation du site d'étude... Pour une végétation ou un habitat, l'état de conservation est également un critère important à prendre en compte. L'enjeu écologique est indépendant du niveau de protection de l'élément écologique considéré et possède une connotation positive en termes de biodiversité.
 - **Implication réglementaire** : Habitat ou espèce protégé que le maître d'ouvrage doit éviter de détruire afin de respecter la réglementation internationale, nationale ou locale. Voir le terme « Protégé » ci-après pour plus de détails.
 - **Patrimonial** : Ce terme renvoie à des espèces, végétations ou habitats qui nécessitent une attention particulière, du fait de leur statut de rareté et/ou de leur niveau de menace à une échelle locale, départementale, régionale, nationale ou supérieure. Ce qualificatif est indépendant du statut de protection de l'élément écologique considéré.
 - **Protégé** : Habitat qu'il est interdit de détruire ou espèce qu'il est interdit de chasser, pêcher, cueillir, détruire, et parfois transporter, vendre, acheter, à tous les stades de développement (œufs, jeunes, adultes) et produits dérivés (peaux, plumes, écailles...), selon une réglementation internationale, nationale ou locale. Pour certaines espèces, sont par ailleurs interdites, la destruction, l'altération ou la dégradation de tout ou partie de leur habitat de vie.
 - **Réservoir de biodiversité** : Espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante. Ce sont des espaces pouvant abriter des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.
 - **Risque biodiversité** : Risque lié à la biodiversité quant à la faisabilité d'un projet d'aménagement sur le site d'étude. Ce risque prend en compte le niveau d'impact potentiel du projet sur la biodiversité et l'ampleur des mesures d'évitement, de réduction d'impact et/ou de compensation qu'exigeront les services instructeurs.
 - **Zonage d'inventaire du patrimoine naturel** : Surface reconnue pour son intérêt écologique, qui n'est pas protégée mais qu'il doit être prise en compte dans les projets d'aménagement du territoire afin d'y préserver la biodiversité.
 - **Zonage réglementaire du patrimoine naturel** : Surface bénéficiant de dispositifs réglementaires destinés à assurer la pérennité des espèces et des habitats. En France, ces zonages sont notamment les suivants : Parcs Nationaux (PN) ; Réserves Naturelles Nationales (RNN) ; Réserves Naturelles Régionales (RNR) ; Arrêté Préfectoral de Protection de BIOTOPE (APPB ou APB) ; Sites Natura 2000 [propositions de Sites d'Importance Communautaire (pSIC), Sites d'Importance Communautaire (SIC), Zones Spéciales de Conservation (ZSC), Zones de Protection Spéciale (ZPS)] ; sites classés et sites inscrits quand ils concernent des éléments du patrimoine naturel.
- *Il existe trois catégories de zonages d'inventaire du patrimoine naturel : les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de types I et II et les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO).*



Siège social :

22 boulevard Maréchal Foch - BP58 - F-34140 Mèze

Tél. : +33(0)4 67 18 46 20 - Fax : +33(0)4 67 18 65 38 - www.biotope.fr